

PROCÈS-VERBAL

CONCERNANT LES

CHAPELLES ET AUTELS DU MONT-DOL

ayant servi aux sacrifices des anciens

ET DEPUIS AU CULTE CATHOLIQUE ¹

Du 14 fructidor an XII (1^{er} Septembre 1804)

Le quatorze fructidor an douze de la République Française, le premier de l'Empire, nous René François Thimothé Juhel de la Plesse et François Angé Lemercier, adjoints à la mairie de la ville et commune de Dol, chef-lieu de canton, département d'Ille-et-Vilaine, sur l'invitation qui nous en a été faite par M^r François Rever, demeurant à Conteville, arrondissement de Pontaudemer, département de l'Eure, avons constaté par le présent procès-verbal :

1^o L'ancienne construction de deux autels qui existaient il y a sept ans dans la chapelle St-Michel autrefois bâtie sur la pointe orientale d'une montagne isolée dite le Mont-Dol.

2^o Les dimensions des pierres qui faisaient partie de ces autels et qui n'ont point été brisées.

3^o La situation dans laquelle se trouvent encore les appuis d'un de ces autels.

1. Archives municipales de Dol. — La copie de ce document nous a été communiquée par notre collègue M. Delarue.

4° Les plans et les dimensions que M^r Rever nous a mis sous les yeux relativement à tout ce qui peut faire connaître ces constructions antiques et que nous avons comparés avec les objets qu'ils représentent ainsi qu'il suit :

ARTICLE I. — Il est de notoriété publique que depuis un temps immémorial, il existait dans la dite chapelle de St-Michel deux autels qui ont été brisés à l'époque où on a élevé le télégraphe sur le Mont-Dol et dans la construction duquel on a fait entrer la meilleure partie des pierres de la chapelle.

ART. II. — Les tables de ces autels étaient deux grandes pierres qui, dans toute leur étendue, jusqu'à quatre pouces des bords (108^{mm}) et six pouces des bouts (162^{mm}) étaient percées de trois rangs de trous espacés d'un pouce (27^{mm}) faits en forme de trémie ayant de 6 à 7 pouces (16 à 18^{mm}) d'ouverture par le haut et un pouce et demi en carré par le bas (40^{mm}).

ART. III. — Ces trémies avaient été remplies de briques et de mortier afin que les pierres qui devaient servir de tables d'autels présentassent une surface pleine et unie.

ART. IV. — Nous ne désignons l'ouverture de ces trémies que par les dimensions indéterminées de six ou sept pouces, vu que dans les fragments qui en restent nous avons reconnu que les côtés ne sont pas strictement réguliers ; cependant cette irrégularité ne produit pas sur l'ensemble un effet choquant parceque la différence qui se trouve d'un côté à l'autre n'est pas reproduit dans le même sens et sur la même direction.

ART V. — Une de ces tables n'avait que six pieds de longueur ou 1 m. 944, l'autre avait six pouces de plus ou 162^{mm} Elle avait même été plus longue, mais elle avait été rompue dans un de ses bouts et personne ne se souvient de l'avoir vue entière.

ART. VI. — Ces deux tables étaient portées sur d'autres pierres scellées de champ dans le pavé pour leur servir de support. On n'est certain ni du nombre ni de la position de celles qui portaient la plus petite pierre à l'autel de la chapelle latérale, mais le support antérieur de la grande à l'autel de la chapelle de front est encore en place et tout

entier. Il a quatre pieds six pouces de longueur (4 m. 458) son épaisseur qui est de 11 pouces (297^{mm}) par le bas, diminue insensiblement par le haut, jusqu'à la rencontre d'un biseau qui réduit brusquement la surface supérieure à quatre pouces de largeur (108^{mm}). Le support opposé est composé de deux pierres taillées comme la première et convenablement écartées l'une de l'autre pour laisser un libre passage par les ouvertures ou portes dont il sera parlé ci-après. Les supports des bouts ne subsistent plus, mais on a lieu de croire qu'ils étaient taillés à peu près comme ces premiers et qu'ils avaient deux pieds cinq pouces ou 783^{mm} de large par le bas et deux pieds six pouces par le haut ou 810^{mm}.

ART. VII. — Ces supports assemblés laissent entre eux un espace vide de forme évasée dans lequel on pouvait s'introduire par une petite ouverture pratiquée derrière ces autels dans la muraille à laquelle ils étaient comme adossés.

ART. VIII. — Les dimensions de ces deux ouvertures étaient égales. Chacune avait un pied dix pouces de hauteur ou 594^{mm}, un pied six pouces d'ouverture de baie ou 486^{mm} avec une feuillure de deux pouces ou 54^{mm} pour le battement de la porte avec laquelle on fermait cette entrée. On voit encore dans le bas de ces ouvertures au côté droit les crapaudines ou posaient les gonds et dans le montant de l'ouverture au côté gauche les trous où les verrous s'engageaient.

ART. IX. — Les deux feuillures de l'ouverture pratiquée derrière le petit autel étaient faites dans les pierres mêmes de la muraille, mais celles de l'ouverture du grand autel étaient taillées dans les deux pierres dont le support intérieur était composé et elles effleuraient les côtés de ces ouvertures.

ART. X. — La grande table avait six pouces six lignes d'épaisseur ou 175^{mm}, deux pieds sept pouces de largeur ou 837^{mm}, quant à la longueur il est impossible de la connaître exactement à cause de la fracture d'un de ses bouts. Néanmoins d'après les observations que M^r Rever nous a faites sur la longueur des supports, le nombre des trémies par chaque rang, les espaces qui les séparent, la largeur

des bandes qu'on voit sur le bout et le côté d'un fragment de cette pierre qui subsiste encore, il est vraisemblable qu'elle avait six pieds onze pouces de longueur ou 2 m. 241.

ART. XI. — Cette pierre était taillée carrément dans les bouts et sur les côtés joignant la muraille, mais le côté de face était orné d'une doucine et d'une astragale.

ART. XII. — On avait creusé dans la surface inférieure de cette pierre en travers de sa longueur et dans la direction même des trémies, des cannelures d'un pouce de largeur ou 27^{mm} et d'un demi pouce de profondeur ou 13^{mm} 1/2. Ces cannelures aboutissaient à des trous un peu plus profonds éloignés du bord de la pierre de quatre pouces six lignes (121^{mm}) dans lesquels on voit encore un peu de plomb fondu empreint de rouille, ce qui donne lieu de penser qu'elles étaient destinées à recevoir des barres de fer dont les crampons étaient retenus dans les trous des extrémités. Rien ne nous indique le motif qui fit placer ces barres, sinon la nécessité de prévenir la rupture de la pierre dont le grain n'est pas aussi dur que celui de la petite table sous les fragments de laquelle on ne voit point de pareilles cannelures.

ART. XIII. — Les plans et dessins au nombre de six sur une feuille de papier représentant 1° le plan de la grande table, 2° la coupe en travers de l'autel dégarni des supports des bouts, 3° la coupe du même autel sur sa longueur dégarni de son support antérieur, 4° la perspective de l'ouverture pratiquée derrière l'autel, 5° la perspective de la surface supérieure d'un fragment de la grande pierre, 6° le plan du même fragment vu par dessous, et le plan de la chapelle sur une autre feuille, ont été par nous examinés, comparés aux objets qu'ils représentent aux quels nous les avons trouvés conformes et comme tels ont été par nous contremarqués *ne varietur*.

ART. XIV. — Sur les observations de M^r Rever nous avons reconnu que les pierres employées dans les parements des fondements de la muraille ou les deux ouvertures décrites ci-dessus articles 7, 8 et neuf, étaient taillées en forme de carré par dehors, et par dedans en forme de

coins, nous avons également reconnu que le mortier qui liait ces pierres était fort dur et qu'il nous a paru fait avec de la chaux et du sable très gros et très pur de sorte qu'on n'y découvrait pas la plus petite partie terreuse, ce que nous n'avons pas retrouvé dans le mortier de la construction des murs élevés audessus de ces fondements.

ART. XV. — Quant à la nature et à la qualité des pierres de ces autels, des tables et de leurs supports, nous reconnaissons que ces pierres sont du pays et de la qualité de celles qu'on appelle communément pierres de grain et qu'on dit être du granit contenant du quartz, du mica et souvent un peu de chor (sic).

Fait et signé le jour et an susdits.

JUHEL DE LA PLESSE adj^t.

LEMERCIER adj^t.

